PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU MRC DES BASQUES

16 septembre 2022 À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, mercredi le 16 septembre 2022, à laquelle étaient présents :

> Monsieur Jean-Claude Malenfant

Madame Colombe April

Messieurs Stéphane Rioux

Bruno Gamache

Étaient absents Annie Lévesque-Lauzier

Jean-Pierre Bélisle

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Jean-Claude Malenfant, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Marc Morin, directeur général/greffiertrésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2022-09-163 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé et signifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION - CONTRAT DE PRÉPARATION ET DE FOURNITURE 2022-09-164 **D'ABRASIFS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a approché des entreprises pour la fourniture du sable abrasif devant servir à l'entretien hivernal du réseau routier lors de la période hivernale 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte plus spécifiquement sur la préparation et la fourniture de 89 voyages de 14,5 tonnes de sable abrasif;

CONSIDÉRANT QUE trois propositions ont été déposées à cet effet, deux d'entreelles étant non conforme;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents,

DE RETENIR la proposition de Construction Claude Gagnon Inc au montant de 16 393.00 \$ plus taxes aux fins de la préparation et la fourniture de 1300 tonnes d'abrasifs pour la saison hivernale 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-165 <u>RÉSOLUTION – CESSION DE PARTIES DE L'ANCIEN RANG BELLEVUE :</u> <u>FRAIS</u>

ATTENDU la cession d'une partie du rang Bellevue à Pauline SIROIS, Jean-Yves GAGNON et Cécile OUELLET ainsi que Gino DUPUIS;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu souhaite assumer les honoraires et déboursés de l'étude CÔTÉ OUELLET THIVIERGE INC. en ce qui concerne la déclaration de droits auprès de la CPTAQ ainsi que du contrat d'aliénation;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier à cet effet la résolution no 2022-08-143;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe April Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu assumera les honoraires et déboursés de l'étude CÔTÉ OUELLET THIVIERGE INC. en ce qui concerne la déclaration de droits auprès de la CPTAQ ainsi que du contrat d'aliénation en faveur de Pauline SIROIS, Jean-Yves GAGNON et Cécile OUELLET ainsi que Gino DUPUIS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45 p	par le maire
---	--------------

Jean-Claude Malenfant,	Marc Morin,	
Maire	Directeur général	